



# Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur Rapport annuel 2025-2026



## Message du président-directeur général

Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) a connu une année 2025-2026 bien remplie, mais globalement couronnée de succès. Ce fut une période de changements, marquée par ma nomination au poste de président-directeur général en août, l'arrivée de nouveaux collaborateurs au sein de l'équipe administrative et l'évolution rapide des politiques gouvernementales ayant une incidence sur le COQES en tant qu'organisme. Malgré ces changements et ces défis, l'équipe du COQES a fait preuve d'une efficacité exceptionnelle durant cette période. Je ne saurais trop insister sur l'admiration que je porte aux personnes avec lesquelles j'ai eu le privilège de travailler depuis août 2025.

Face à l'incertitude politique qui règne aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale, et compte tenu de ses répercussions sur le bien-être social et économique des Ontariennes et des Ontariens, le COQES a commencé à recentrer ses efforts sur des thèmes susceptibles d'aider la province et le secteur de l'enseignement supérieur à relever les défis de notre époque. S'appuyant sur les recherches déjà menées sur des thèmes tels que l'apprentissage intégré au travail, ainsi que sur celles en cours concernant notamment les effets et les potentialités de l'intelligence artificielle (IA), le COQES a cherché à se concentrer sur les interactions entre le secteur de l'enseignement supérieur, les besoins du marché du travail et l'innovation. Afin de fournir non seulement des instantanés, mais aussi des analyses approfondies, le COQES a commencé à nouer des liens avec des partenaires en Ontario, partout au Canada et à l'échelle internationale.

Le consortium international du COQES a achevé ses travaux en 2025-2026. Ce consortium s'est révélé à la fois visionnaire et opportun, compte tenu des changements mis en œuvre par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada concernant les visas d'étudiants étrangers. Par la suite, en 2025-2026, le COQES a lancé son consortium sur l'IA, qui mène depuis lors des travaux novateurs sur la manière dont les établissements abordent l'IA sous tous ses aspects. Ces travaux ont permis de positionner l'Ontario à l'avant-garde de l'adaptation de l'enseignement supérieur à l'IA au Canada. Le COQES a également soutenu les discussions communautaires entre les universités issues d'un projet du consortium sur l'IA portant sur cette partie du système, et a collaboré avec Collèges Ontario afin d'étendre ces travaux et cette collaboration au secteur des collèges, qui est confronté à des défis particuliers en matière d'IA, compte tenu du grand nombre d'établissements de petite taille répartis dans toute la province. Au cours de l'exercice 2026-2027, une loi a été adoptée qui mettra fin aux activités du COQES le 31 décembre 2026; ces nouveaux partenariats et les travaux qui y sont liés ne pourront donc pas être menés à bien. Nous espérons que d'autres pourront s'en charger, compte tenu de leur importance pour l'ensemble de la province.



Dr Malcolm Butler, président-directeur général



## Faits saillants de l'année écoulée

La conférence RepENSée a remporté un vif succès, malgré la période de turbulences et de restrictions budgétaires que traverse actuellement le secteur de l'enseignement supérieur. Tous les membres de l'équipe du COQES ont contribué à cette réussite, et les participants ont fait part de leurs réactions extrêmement positives.

Le public du COQES s'est élargi. Alors que X est devenu une source peu fiable sur les réseaux sociaux, l'accent mis sur la croissance de l'audience sur LinkedIn s'est traduit par une augmentation de près de 25 % du nombre d'abonnés sur cette plateforme. Plusieurs publications phares ont été très consultées, notamment *Inscription à l'enseignement postsecondaire en Ontario : Examen des tendances récentes pour éclairer la politique et la planification* et *L'impact du modèle de financement à temps partiel de l'Ontario sur les collèges et les étudiant•es*. Les articles de blogue sur l'IA générative et les répercussions des modifications apportées aux permis d'études internationaux sur les établissements ont été les plus lus. Les publications et ressources antérieures du COQES, telles que « Quelques statistiques », *Le Sac à dos de mise en œuvre des savoirs autochtones : Un manuel pour intégrer les modes de connaissance autochtone dans votre enseignement* et *Un guide pratique sur l'apprentissage intégré au travail*, ont conservé un lectorat important au cours de l'année écoulée.

Une grande partie du personnel du COQES, y compris l'ensemble de l'équipe de recherche, a suivi cette année une formation sur les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP) afin de s'assurer que nous étions bien préparés à collaborer de manière respectueuse avec les établissements autochtones, dans le cadre de notre travail commun visant à cerner les questions et les projets importants pour leurs communautés.

L'équipe de recherche a continué à approfondir son expertise et son expérience en matière de données, afin de renforcer les capacités et la redondance au sein de l'équipe. La lettre d'instruction sur les projets d'étude des lieux d'installation des diplômés s'est révélée particulièrement utile à cet égard, car elle a permis de commencer à développer les capacités nécessaires pour traiter et relier des ensembles de données complexes.

Nous avons poursuivi notre collaboration avec nos collègues du ministère et d'autres organisations afin d'accéder aux données indispensables à notre travail. Cela nécessite souvent la conclusion d'ententes de partage de données, et nous avons affiné les procédures relatives à ces ententes afin de garantir un accès complet et rapide aux données.



## Rapports de recherche

1. *Inscription à l'enseignement postsecondaire en Ontario : Examen des tendances récentes pour éclairer la politique et la planification*, par Sophie Lanthier, Alana Button et Amy Kaufman – 9 avril 2025
2. *La prise de décision au niveau postsecondaire chez les étudiant·es de langue française de l'Ontario : Explorer les voies d'accès aux établissements bilingues et anglophones*, par Rachel Courts, Laura Gallant et Alexandra MacFarlane – 7 mai 2025
3. *L'impact du modèle de financement à temps partiel de l'Ontario sur les collèges et les étudiant·es*, par Laura Gallant, Sarah Brumwell, Ken Chatoor et Julia Colyar – 2 juillet 2025
4. *Gains d'efficacité dans le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario* (document soumis au ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité [MCUERS]) – 10 juillet 2025
5. *Préférences et parcours des candidat·es francophones aux collèges de l'Ontario*, par Laura Gallant, Miha Isik, Sarah Brumwell (Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur) et Mark Gaston (OCAS) – 13 août 2025
6. *Liberté d'expression sur les campus – Rapport annuel au gouvernement de l'Ontario par le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur*, présenté en septembre 2025
7. *Comprendre l'ampleur et les conséquences des fermetures de programmes collégiaux en Ontario*, par Sophie Lanthier, Alana Button et Jackie Pichette – soumis au MCUERS en septembre 2025, non approuvé pour publication
8. *Étudiants internationaux des établissements postsecondaires publics de l'Ontario : Résultats en matière de marché du travail et d'immigration*, par Elizabeth Agoe et Khadijat Babatunde – 3 décembre 2025
9. *Résultats sur le marché du travail et en matière d'immigration des étudiant·es internationaux de l'Ontario ne faisant pas partie du système postsecondaire public*, par Khadijat Babatunde et Elizabeth Agoe – 3 décembre 2025
10. *Le modèle Hamilton : étude de cas sur le soutien apporté par Hamilton aux étudiant·es internationaux en transition vers le marché du travail*, par Elizabeth Agoe, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, d'après un rapport présenté par le Bureau canadien de l'éducation internationale – 14 janvier 2026



11. *Rétention provinciale des diplômés canadiens et internationaux de l'Ontario* (document transmis au MCUERS) – 27 janvier 2026
12. *Coûts nets de l'abandon des études postsecondaires en Ontario : Une analyse coût-bénéfice pour le COQES* par Ashley Pullman et coll. pour la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) – 28 janvier 2026
13. *Résumé de l'analyse coûts-avantages de la SRSA sur l'abandon des études postsecondaires en Ontario*, par Alana Button pour le COQES et Ashley Pullman et coll. pour la SRSA – 28 janvier 2026
14. *Formation de préposé·e aux services de soutien à la personne en Ontario : Tendances, défis et stratégies pour répondre à la demande du marché du travail*, par Miha Isik, Jinisha Patel et Ryan Tishcoff – 11 mars 2026



## Indicateurs de rendement issus du plan d'activités 2025-2028

| Recherche                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Cible | Chiffres réels |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------|
| <b>Recherches publiées</b> : Nombre de publications dont le COQES est l'auteur ou l'éditeur, y compris les rapports de recherche, les évaluations gouvernementales et les projets d'évaluation (dont l'examen annuel sur la liberté d'expression), et les notes d'information.                                                                                                | 12    | 14             |
| <b>Mobilisation des connaissances et sensibilisation du secteur</b> : Nombre de fois où le personnel du COQES fait des présentations sur les projets de recherche de l'organisme lors de dix conférences, de tables rondes et de séminaires, ou assurer la mobilisation des parties prenantes du secteur. Cela comprend les conférences ou événements virtuels ou à distance. | 12    | 17             |

| Communications                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Cible                                                                  | Chiffres réels                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Pourcentage de croissance du nombre d'abonnés en ligne</b> : Pourcentage de croissance du nombre total d'abonnés à la liste de diffusion électronique, au compte X, au compte BlueSky, à la page Facebook, à la page LinkedIn et à toute autre plateforme de médias sociaux future du COQES. | 5 % d'augmentation par rapport à l'année précédente                    | >9 % d'augmentation                                                                                                                   |
| <b>Lectorat/achalandage du site Web</b> : Nombre de consultations des pages de publications de recherche (rapports, commentaires, ressources, etc.) du site Web du COQES.                                                                                                                       | Maintenir, à 5 % près, la moyenne triennale des 20 principaux produits | Croissance de 7,9 %<br>{Remarque : les modifications apportées au système d'analyse utilisé par Google en 2023-2024 ne permettent pas |



| Communications                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Cible       | Chiffres réels                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |             | d'effectuer la comparaison directe nécessaire pour obtenir un pourcentage exact sur l'ensemble des trois années.} |
| <b>Distribution et sensibilisation</b> : Nombre de démarches électroniques directes auprès des parties prenantes ou publics cibles par l'intermédiaire de produits accessibles et bilingues, en mettant l'accent sur les formats numériques sur le site Web du COQES. Il s'agit notamment de produits de recherche, de blogues et de commentaires, de matériel promotionnel et de produits de communication. | 20 produits | 27 produits                                                                                                       |

| Opérations et administration                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Cible                            | Chiffres réels |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------|
| <b>Pourcentage des frais généraux administratifs</b> : Ratio entre les frais généraux administratifs et les dépenses réelles. Il s'agit des salaires, des avantages sociaux, des frais liés à l'informatique et au matériel de bureau, et des coûts de fonctionnement liés au personnel.                                                                                            | <10 %                            | 5,3 %          |
| <b>Optimisation de la répartition des fonds tout en respectant le budget</b> : Il s'agit d'exécuter le mandat du COQES dans les limites du budget de fonctionnement annuel tout en optimisant la mobilisation des fonds à des fins de recherche. (Remarque : En tant qu'organisme provincial, le COQES ne peut avoir des coûts de fonctionnement supérieurs au financement alloué.) | >90 % des fonds budgétés engagés | 97,6 %         |



## Résumé des recettes et des dépenses du COQES (en milliers)

### RECETTES

| Description des comptes                | 2025-2026<br>Plan d'activités | 2025-2026<br>Chiffres réels |
|----------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| Paielements de transfert               | 4 100,00*                     | 4 001,62*                   |
| Moins les achats d'immobilisations     | 17,00                         | 16,79                       |
| Recettes d'inscription aux conférences | 52,80                         | 46,60                       |
| Recettes différées                     | 15,50                         | 15,30                       |
| Intérêts                               | 22,50                         | 23,99                       |
| <b>Recettes totales</b>                | <b>4 173,75</b>               | <b>4 070,71</b>             |

\* Excédent de 2025-2026 dû au MCUERS de 98 391 dollars.

### DÉPENSES

|                                                                                                |                 |                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Gouvernance du conseil et services aux cadres</b>                                           | <b>9,8 %</b>    | <b>9,6 %</b>    |
| Indemnités journalières du conseil                                                             | 7,60            | 11,20           |
| Salaires et avantages                                                                          | 376,54          | 345,07          |
| Voyages et communications                                                                      | 5,00            | 6,76            |
| Services, fournitures et équipements                                                           | 20,12           | 24,92           |
| Amortissement                                                                                  | 1,70            | 1,30            |
| <b>Sous-total</b>                                                                              | <b>410,97</b>   | <b>389,25</b>   |
|                                                                                                |                 |                 |
| <b>Recherche</b>                                                                               | <b>85,2 %</b>   | <b>85,1 %</b>   |
| Contrats de recherche, séminaires et ateliers, achats de données, traduction et communications | 782,06          | 736,38          |
| Salaires et avantages                                                                          | 2 451,44        | 2 461,09        |
| Voyages et communications                                                                      | 15,00           | 16,87           |
| Services, fournitures et équipements                                                           | 292,53          | 238,21          |
| Amortissement                                                                                  | 17,00           | 13,02           |
| <b>Sous-total</b>                                                                              | <b>3 558,04</b> | <b>3 465,57</b> |
|                                                                                                |                 |                 |
| <b>Administration</b>                                                                          | <b>4,9 %</b>    | <b>5,3 %</b>    |
| Salaires et avantages                                                                          | 189,57          | 200,97          |
| Voyages et communications                                                                      | 0,30            | 0,15            |
| Services, fournitures et équipements                                                           | 13,57           | 13,79           |



|                                                      |                 |                 |
|------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Gouvernance du conseil et services aux cadres</b> | <b>9,8 %</b>    | <b>9,6 %</b>    |
| Amortissement                                        | 1,30            | 0,98            |
| <b>Sous-total</b>                                    | <b>204,74</b>   | <b>215,89</b>   |
|                                                      |                 |                 |
| <b>Besoins totaux en ressources</b>                  | <b>4 173,75</b> | <b>4 070,71</b> |



## Conseil d'administration 2025-2026

Le conseil d'administration du COQES est chargé d'approuver l'orientation stratégique générale du Conseil et de veiller à ce que ses activités restent fermement alignées sur son mandat.

Pour s'acquitter de ces responsabilités, le conseil d'administration travaille en étroite collaboration avec la direction afin d'élaborer et d'approuver le plan d'activité et le budget annuels de l'organisation.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil conformément à la *Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur*.

### **Shelley McGill (présidente du conseil d'administration)**

Nomination : 4 mars 2022 (premier mandat), 4 mars 2025 (deuxième mandat)

Date d'expiration : 3 mars 2025 (premier mandat), 3 mars 2028 (deuxième mandat)

Date de démission : 15 août 2026

Réunions auxquelles le membre a participé : 2025 – 11, 23 et 25 avril; 5, 8 et 16 mai; 4, 12 et 20 juin; 2 juillet

Rémunération pour 2025-2026 : 4 200 \$

### **Deborah Dubenofsky**

Nomination : 2 décembre 2021 (premier mandat), 12 décembre 2024 (deuxième mandat)

Date d'expiration : 1<sup>er</sup> décembre 2024 (premier mandat), 11 décembre 2027 (deuxième mandat)

Réunions auxquelles le membre a participé : 2025 – 11, 23 et 25 avril; 8 mai; 4, 12 et 20 juin; 2 juillet; 6 août; 29 septembre; 15 et 22 octobre; 11 décembre

Rémunération pour 2025-2026 : 2 700 \$

### **Armand LaBarge**

Nomination : 13 juillet 2023

Date d'expiration : 12 juillet 2026

Réunions auxquelles le membre a participé : 2025 – 11, 23 et 25 avril; 5 et 8 mai; 12 et 20 juin; 2 juillet; 6 août; 29 septembre; 22 octobre; 11 décembre

Rémunération pour 2025-2026 : 3 100 \$

### **Sharon Broughton**

Nomination : 22 mai 2025

Date d'expiration : 21 mai 2028

Réunions auxquelles le membre a participé : 2025 – 12 et 20 juin; 2 juillet; 6 août; 29 septembre; 15 et 22 octobre; 11 décembre

Rémunération pour 2025-2026 : 1 200 \$



**Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur**  
**États financiers**  
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

---

**Table des matières**

|                                            |             |
|--------------------------------------------|-------------|
| <b>Rapport de la direction</b>             | <b>1</b>    |
| <b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>   | <b>2-3</b>  |
| <b>États financiers</b>                    |             |
| État de la situation financière            | <b>4</b>    |
| État des résultats                         | <b>5</b>    |
| État des flux de trésorerie                | <b>6</b>    |
| Notes complémentaires aux états financiers | <b>7-13</b> |

## RAPPORT DE LA DIRECTION

### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (le « Conseil ») relèvent de sa direction et ont été préparés conformément à la législation et aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Un résumé des principales méthodes comptables est présenté à la Note 2. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure.

La direction du Conseil maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations sont dûment autorisées et comptabilisées, conformément aux exigences législatives et réglementaires, et que des informations financières fiables sont disponibles en temps utile pour la préparation des états financiers. Ce système est surveillé et évalué par la direction.

Le Conseil rencontre la direction et les auditeurs externes pour passer en revue les états financiers et discuter de toute question importante relative à l'information financière ou au contrôle interne avant d'approuver les états financiers.

Les états financiers ont été audités par BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur externe indépendant nommé par le Conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers décrit ses responsabilités ainsi que l'étendue de son examen et fournit son opinion sur les états financiers du Conseil.



---

Deborah Dubenofsky  
Présidente du comité d'audit



---

Malcolm Butler  
Président-directeur général

Le 25 juin 2026

---

Date

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

### Aux administrateurs du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, les états des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'utiliser la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

---

## Rapport de l'auditeur indépendant (*suite*)

---

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (*suite*)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la base de la continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son activité;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*BDO Canada LLP*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés  
Oakville (Ontario)  
Le 25 juin 2026

**Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur**  
**État de la situation financière**  
**Au 31 mars 2026**

|                                                                                                                 | 2026       | 2025       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>Actif</b>                                                                                                    |            |            |
| Trésorerie                                                                                                      | 535 506 \$ | 215 631 \$ |
| Montants à recouvrer au titre de la TVH                                                                         | 4 101      | 75 473     |
| Intérêts à recevoir                                                                                             | 1 384      | 1 578      |
| Charges payées d'avance                                                                                         | 18 305     | 47 304     |
|                                                                                                                 | 559 296    | 339 986    |
| Immobilisations corporelles (Note 5)                                                                            | 12 488     | 10 997     |
|                                                                                                                 | 571 784    | 350 983    |
| <b>Passif</b>                                                                                                   |            |            |
| Créditeurs et charges à payer                                                                                   | 460 905    | 260 142    |
| Montant dû au ministère des Collèges et Universités, de<br>l'Excellence en recherche et de la Sécurité (Note 3) | 98 391     | 79 844     |
| Apports reportés afférents aux immobilisations (Note 4)                                                         | 12 488     | 10 997     |
|                                                                                                                 | 571 784    | 350 983    |
| <b>Actif net</b>                                                                                                | - \$       | - \$       |

Approuvé par le Conseil



Présidente du comité d'audit



Président du conseil d'administration

**Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur**  
**État des résultats**  
**Exercice terminé le 31 mars 2026**

|                                                                           | 2026             | 2025             |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Produits</b>                                                           |                  |                  |
| Financement provincial                                                    | 3 984 816 \$     | 4 003 207 \$     |
| Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (Note 4) | 15 301           | 17 387           |
| Droits d'inscription à la conférence (Note 9)                             | 46 600           | -                |
| Produits d'intérêts                                                       | 23 994           | 21 881           |
|                                                                           | <b>4 070 711</b> | <b>4 042 475</b> |
| <b>Charges (Note 6)</b>                                                   |                  |                  |
| Gouvernance                                                               | 389 245          | 392 053          |
| Recherche                                                                 | 3 465 574        | 3 453 983        |
| Administration                                                            | 215 892          | 196 439          |
|                                                                           | <b>4 070 711</b> | <b>4 042 475</b> |
| <b>Excédent des produits sur les charges</b>                              | <b>- \$</b>      | <b>- \$</b>      |

**Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur**  
**État des flux de trésorerie**  
**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026**

|                                                                                                        | <b>2026</b>       | <b>2025</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------|
| <b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)</b>                                                 |                   |             |
| <b>Activités de fonctionnement</b>                                                                     |                   |             |
| Excédent des produits sur les charges                                                                  |                   |             |
| Éléments sans effet sur la trésorerie                                                                  | - \$              | - \$        |
| Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations                                       | <b>(15 301)</b>   | (17 387)    |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                                          |                   |             |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement                                         | <b>15 301</b>     | 17 387      |
| Montants à recouvrer au titre de la TVH                                                                | <b>71 372</b>     | 5 943       |
| Intérêts à recevoir                                                                                    | <b>194</b>        | 1 964       |
| Charges payées d'avance                                                                                | <b>29 000</b>     | (17 515)    |
| Créditeurs et charges à payer                                                                          | <b>200 762</b>    | (15 046)    |
| Montant dû au ministère des Collèges et Universités, de<br>l'Excellence en recherche et de la Sécurité | <b>18 547</b>     | (187 981)   |
|                                                                                                        | <b>319 875</b>    | (212 635)   |
| <b>Activités d'investissement en immobilisations</b>                                                   |                   |             |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                                                              | <b>(16 793)</b>   | (16 950)    |
| <b>Activités de financement</b>                                                                        |                   |             |
| Apports pour l'achat d'immobilisations corporelles                                                     | <b>16 793</b>     | 16 950      |
| <b>Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de<br/>l'exercice</b>                           |                   |             |
|                                                                                                        | <b>319 875</b>    | (212 635)   |
| <b>Trésorerie, au début de l'exercice</b>                                                              | <b>215 631</b>    | 428 266     |
| <b>Trésorerie, à la fin de l'exercice</b>                                                              | <b>535 506 \$</b> | 215 631 \$  |

# Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

## Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2026

---

### 1. L'ORGANISME

#### Formation et statut

Le pouvoir de constituer le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (le « Conseil ») a été établi par la *Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur* (la « Loi »). Le Conseil est un organisme de la Couronne relevant du ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité (le « Ministère ») (anciennement « ministère de la Formation et des Collèges et Universités » ou « MFCU ») et est classé comme un organisme de services opérationnels.

Le Conseil est une personne morale sans capital-actions et n'est pas assujéti à la *Loi sur les personnes morales* ni à la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales*. Le Conseil est soumis à l'article 132, au paragraphe 134(1) et à l'article 136 de la *Loi sur les sociétés par actions*. En tant qu'organisme de la Couronne, il n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

Le Conseil est un mandataire de la Couronne et n'exerce ses pouvoirs qu'à ce titre. Les limites quant à sa capacité d'entreprendre certaines activités sont énoncées à la fois dans la *Loi* et dans le protocole d'entente intervenu entre le Conseil et le MFCU, daté du 6 décembre 2006 et renouvelé par le protocole d'entente daté du 9 janvier 2013.

#### Activités du Conseil

Le Conseil a pour objectif d'épauler le Ministère dans l'amélioration de tous les aspects du secteur postsecondaire, notamment la qualité de l'enseignement dispensé, l'accessibilité aux études postsecondaires et la responsabilité des établissements d'enseignement postsecondaire.

Le Conseil est régi par un conseil d'administration nommé par décret.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Conseil, dont la responsabilité incombe à la direction, ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public, y compris aux chapitres de la série 4200 publiés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public). Aucun état des gains et pertes de réévaluation n'a été présenté, car aucun gain ou perte de réévaluation n'a été enregistré au cours de l'exercice considéré ou de l'exercice précédent.

Les principales méthodes comptables appliquées par le Conseil sont précisées ci-après.

#### Méthode de la comptabilité d'exercice

Les produits (y compris les intérêts) et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Cette méthode consiste à comptabiliser les produits au cours de l'exercice où surviennent les opérations ou les faits qui les génèrent. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les biens sont acquis et les services sont reçus, une obligation juridique est contractée ou les transferts deviennent exigibles.

## **2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

### **Paiements de transfert gouvernementaux**

Le Conseil est financé uniquement par la province de l'Ontario, conformément aux dispositions budgétaires établies par le Ministère. Ces états financiers reflètent les accords de financement établis avec le Ministère et approuvés par celui-ci.

Les paiements de transfert gouvernementaux du Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le paiement est autorisé, dès lors que les événements donnant lieu au transfert se produisent, que les critères de réalisation sont respectés et que le montant en cause peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

### **Ventilation des charges**

Le Conseil se consacre à la recherche, au soutien et à la promotion de l'amélioration de tous les aspects du secteur de l'enseignement postsecondaire. Le coût de chaque objet comprend les salaires et avantages sociaux, les activités de recherche et les autres charges de fonctionnement directement liées à la prestation des services. Les salaires et avantages sociaux sont ventilés entre la gouvernance, la recherche et l'administration selon les activités auxquelles ils se rapportent ou auxquelles ils contribuent. Les contrats et projets liés à la recherche sont affectés à la recherche. Les autres charges de fonctionnement sont ventilées entre la gouvernance, la recherche et l'administration en fonction de l'effectif à la fin de l'exercice.

### **Apports reportés**

Certains montants, y compris les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçus en vertu de lois, de règlements ou d'ententes et ne peuvent être utilisés que pour la réalisation de certains programmes ou de travaux déterminés. Le financement n'est comptabilisé en produits que dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services sont fournis.

Les montants reçus qui servent à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations et sont comptabilisés sur la durée de vie utile des immobilisations connexes, en fonction de la prestation des services qu'elles permettent d'assurer. Les apports reportés afférents aux immobilisations sont amortis aux produits selon la méthode d'amortissement appliquée aux immobilisations connexes comptabilisées.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique. Le coût des immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports est réputé être égal à leur juste valeur à la date de l'apport. Lorsqu'il n'est pas possible de faire une estimation raisonnable de la juste valeur, l'immobilisation corporelle est comptabilisée à une valeur symbolique.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés dans les charges lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui augmentent ou prolongent considérablement la durée de vie ou la capacité d'une immobilisation corporelle sont inscrites à l'actif. Les frais de licence des logiciels sont comptabilisés dans les charges lorsqu'ils sont engagés.

## **2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

### **Immobilisations corporelles (suite)**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile, comme suit :

|                       |       |
|-----------------------|-------|
| Matériel informatique | 3 ans |
|-----------------------|-------|

Le Conseil revoit régulièrement la valeur comptable, l'amortissement et la durée de vie utile de ses immobilisations. Si une immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme pour le Conseil, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

### **Instruments financiers**

Le Conseil évalue initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur. Il évalue ensuite tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie et les intérêts à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs et charges à payer ainsi que le montant dû au Ministère.

### **Contrats de location et charges locatives**

Les contrats de location sont comptabilisés à titre de contrats de location-exploitation. Les paiements de loyer sont initialement comptabilisés à l'état des résultats, puis ajustés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location connexe. La différence entre la charge de loyer calculée selon la méthode linéaire et les paiements de loyer prévus au contrat de location est incluse dans les créditeurs et charges à payer.

### **Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers conformes aux normes comptables canadiennes s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations portent principalement sur l'amortissement des immobilisations corporelles et sur l'amortissement connexe des apports reportés afférents aux immobilisations, qui sont fondés sur la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles.

## **3. MONTANT DÛ AU MINISTÈRE DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS, DE L'EXCELLENCE EN RECHERCHE ET DE LA SÉCURITÉ**

Conformément au protocole d'entente du Conseil, les fonds reçus en sus des charges peuvent devoir être remboursés et sont comptabilisés comme étant dus au Ministère.

#### **4. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS**

Au cours de l'exercice, le Conseil a utilisé 16 793 \$ (2025 - 16 950 \$) du financement reçu du Ministère pour des achats d'immobilisations. Les fonds du Ministère utilisés pour ces acquisitions ont été inclus dans les apports reportés afférents aux immobilisations et doivent être amortis dans les produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations achetées.

|                                                  | <b>2026</b>      | <b>2025</b> |
|--------------------------------------------------|------------------|-------------|
| Solde, au début de l'exercice                    | <b>10 997 \$</b> | 11 434 \$   |
| Apports reçus                                    | <b>16 793</b>    | 16 950      |
| Moins : montants comptabilisés dans les produits | <b>(15 301)</b>  | (17 387)    |
|                                                  | <b>12 488 \$</b> | 10 997 \$   |

#### **5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

| <b>Coût</b>                   | <b>Matériel informatique</b> | <b>Total 2026</b> | <b>Total 2025</b> |
|-------------------------------|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Solde, au début de l'exercice | <b>232 476 \$</b>            | <b>232 476 \$</b> | 215 526 \$        |
| Ajouts                        | <b>16 793</b>                | <b>16 793</b>     | 16 950            |
| Solde, à la fin de l'exercice | <b>249 269 \$</b>            | <b>249 269 \$</b> | 232 476 \$        |

  

| <b>Amortissement cumulé</b>          | <b>Matériel informatique</b> | <b>Total 2026</b> | <b>Total 2025</b> |
|--------------------------------------|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Solde, au début de l'exercice        | <b>221 479 \$</b>            | <b>221 479 \$</b> | 204 092 \$        |
| Ajouts                               | <b>15 301</b>                | <b>15 301</b>     | 17 387            |
| <b>Solde, à la fin de l'exercice</b> | <b>236 780 \$</b>            | <b>236 780 \$</b> | 221 479 \$        |
| <b>Valeur comptable nette</b>        | <b>12 488 \$ \$</b>          | <b>12 488 \$</b>  | 10 997 \$         |

## 6. CHARGES PAR OBJET

|                                  | Gouvernance | Recherche    | Administration | Total<br>2026 | Total<br>2025 |
|----------------------------------|-------------|--------------|----------------|---------------|---------------|
| Salaires et avantages sociaux    | 356 271 \$  | 2 461 091 \$ | 200 971 \$     | 3 018 333 \$  | 2 833 720 \$  |
| Activités de recherche           | -           | 736 380      | -              | 736 380       | 886 715       |
| Autres charges de fonctionnement | 32 974      | 268 103      | 14 921         | 315 998       | 322 040       |
|                                  | 389 245 \$  | 3 465 574 \$ | 215 892 \$     | 4 070 711 \$  | 4 042 475 \$  |

## 7. RÉGIME DE RETRAITE

Au nom de son personnel, le Conseil verse des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, administré par la Commission du Régime de retraite de l'Ontario (la « CRRO »). Il s'agit d'un régime interemployeurs à prestations déterminées qui précise le montant de la prestation de retraite que les employés recevront en fonction de leur ancienneté et de leur taux de salaire.

En 2023, la CRRO a déposé une évaluation actuarielle du régime au 31 décembre 2022. Aux fins de l'évaluation du financement, les gains et pertes d'actifs par rapport au taux d'actualisation sont lissés sur une période de trois ans. Le déficit de financement de 2,33 milliards de dollars qui existait à la fin de l'année 2022 est amorti au moyen de paiements spéciaux du promoteur du régime. Le ratio de capitalisation du régime au 31 décembre 2022 est estimé à 94 %.

Conformément à la recommandation du promoteur du Régime visant l'augmentation des cotisations, les taux de cotisation ont été augmentés progressivement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, du 1<sup>er</sup> octobre 2025 et du 1<sup>er</sup> avril 2026. Les taux de cotisation applicables au cours de l'exercice 2025-2026 sont résumés ci-dessous.

| Avant le 1 <sup>er</sup> juillet 2025                                                                                                                                                    | À compter du<br>1 <sup>er</sup> juillet 2025                                                                                                                                              | À compter du<br>1 <sup>er</sup> octobre 2025                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>7,4 %</b> du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension<br><b>Plus</b><br><b>10,5 %</b> sur la tranche des gains excédant le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension | <b>7,85 %</b> du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension<br><b>Plus</b><br><b>11,0 %</b> sur la tranche des gains excédant le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension | <b>8,3 %</b> du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension<br><b>Plus</b><br><b>11,5 %</b> sur la tranche des gains excédant le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension |

Les cotisations de 160 381 \$ (2025 - 153 825 \$) sont incluses dans les charges à l'état des résultats et les cotisations de 7 196 \$ (2025 - 6 368 \$) sont incluses dans les créditeurs et charges à payer.

## **8. GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

Le Conseil est exposé à certains risques financiers, dont le risque de crédit et le risque de liquidité. Il a adopté un cadre intégré qui établit une méthode uniforme de gestion des risques. La direction estime que l'exposition à d'autres risques, notamment le risque de taux d'intérêt et le risque de marché, est minime.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à l'une de ses obligations. Le Conseil est exposé au risque de crédit en raison de sa trésorerie. Il gère ce risque en détenant des soldes de trésorerie auprès d'une institution financière canadienne jouissant d'une excellente qualité de crédit.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés aux passifs financiers à leur échéance. Il gère ce risque en établissant des prévisions des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement et en prévoyant ses activités d'investissement et de financement afin de disposer de fonds suffisants pour répondre à ses besoins financiers actuels et prévisibles. L'exposition du Conseil au risque de liquidité est liée au montant des créditeurs et des charges à payer. Le Conseil dépend du soutien continu du Ministère pour assurer la continuité de ses activités.

Les risques susmentionnés sont demeurés inchangés par rapport à l'exercice précédent.

## **9. PRODUITS TIRÉS DE LA CONFÉRENCE**

La conférence du Conseil s'est tenue avec succès en personne le 7 novembre 2025 à Toronto. Les états financiers intègrent les produits et les charges liés à sa tenue. Toutefois, puisqu'il ne s'agit pas d'un événement annuel, aucun produit ni aucune charge connexe ne devrait être comptabilisé avant la prochaine édition, prévue à l'automne 2027.

**10. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS**

Le 13 avril 2026, le gouvernement de l'Ontario a déposé un projet de loi prévoyant la dissolution du Conseil. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 7 mai 2026. Conformément à cette loi, la direction a entrepris la planification de la cessation des activités du Conseil, fixée au 31 décembre 2026.

Pour l'exercice 2026-2027, le Conseil s'est vu allouer un financement de 4,1 millions de dollars afin de soutenir la mise en œuvre du plan de cessation progressive des activités et de financer les charges de fonctionnement courantes engagées pendant cette période. La direction s'attend à ce que ce financement soit suffisant pour permettre au Conseil de s'acquitter de ses obligations à leur échéance au cours de cette période et de faciliter la cessation progressive et ordonnée de ses activités.

Les présents états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation, qui suppose que le Conseil poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'il sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités. Toutefois, la dissolution prévue du Conseil représente une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation au-delà du 31 décembre 2026. Les états financiers ne tiennent pas compte des ajustements qu'il pourrait être nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs ainsi qu'aux produits et aux charges comptabilisés si le Conseil ne pouvait plus poursuivre son exploitation.